

MOTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 2 mars 2018

Motion
Pour le libre accès à l'Université

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la motion de la Commission de la Formation et de la vie universitaire du Conseil académique de l'université de Poitiers en date du 15 février 2018, adressée à Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Le Conseil d'administration apporte son soutien à la démarche de la Commission de la Formation et de la vie universitaire du Conseil académique de l'université de Poitiers concernant le libre accès à l'Université, conformément à la pièce-jointe.

Les membres du Conseil d'administration de l'université de Poitiers ont adopté, à la majorité, la présente motion qui sera transmise au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Fait à Poitiers, le 2 mars 2018
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN



UNIVERSITE DE POITIERS

26. MAR 2018

Direction des affaires juridiques

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

MOTION de l'université de Poitiers, Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU)
MOTION de l'université de Poitiers, Conseil d'administration (CA)

15 février 2018
2 mars 2018

Pour le libre accès à l'université

La Commission Formation et Vie Universitaire de l'université de Poitiers réaffirme son attachement au principe fondamental de libre accès à l'enseignement supérieur sans aucune forme de sélection et s'engage à maintenir des capacités permettant d'accueillir au minimum tous les bacheliers de l'académie. Dans cet esprit, l'université de Poitiers ne mettra pas en place d'attendus locaux.

Le projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants impacte considérablement le travail des équipes pédagogiques : étude des dossiers des lycéens candidats (39 775 candidatures reçues pour les licences générales en 2017) ; suivi des parcours étudiant ; mise en œuvre du contrat de réussite ; accompagnement pédagogique des étudiant.es inscrits (6045 en L1), etc. Le calendrier précipité de la réforme ne permet pas de mettre en place les dispositifs d'accompagnement des lycéen.ne.s et des étudiant.e.s qu'appellerait l'ambition partagée d'une meilleure orientation et réussite.

Le financement du Plan étudiants et de la prise en charge de l'augmentation du nombre de bachelier.e.s n'est pas à la hauteur des moyens qu'il nécessite. Les moyens financiers et humains actuels des universités sont déjà insuffisants et ne permettent pas la prise en charge d'une augmentation des effectifs et d'une nécessaire amélioration des conditions d'études en licence. Les financements du PIA (Programme d'Investissement d'Avenir) mettent en concurrence les établissements et ne font que renforcer la concentration des moyens sur quelques-uns d'entre eux. Ils nuisent à l'augmentation pérenne des moyens humains et financiers, gage de l'égal accès au service public de l'enseignement supérieur de tou.te.s les étudiant.e.s sur l'ensemble du territoire.

La Commission Formation et Vie Universitaire de l'université de Poitiers **alerte la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de cette situation qui met en péril l'Enseignement Supérieur et la Recherche publics de notre pays, la qualité du service rendu aux usager.e.s et le bon déroulement de la rentrée 2018.**